

## Séance du Conseil Municipal de la commune de Bazoches-en-Dunois du 23 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Guy BILLAULT, Maire, pour délibérer sur les questions suivantes :

<b>Étaient présents :</b>	M. Franck GUILLEMOT	M. Christophe GAUDIN	M. Olivier LOUIS	M. Christian GASTINE	M. Frédéric TOURNE
	M. Gautier GERARD	Mme Christine GAUDIN M.	M. Sylvain ADAMEC		
<b>Absents excusés</b>	M. SERREAU Alexandre donne pouvoir à Franck GUILLEMOT	Mme Emilie PICHOT donne pouvoir à Christophe GAUDIN			
<b>Secrétaire</b>	M. Olivier LOUIS				

Le compte rendu du 16 février 2021 est lu et approuvé.

### **Commune 405 : Vote des comptes de gestions et administratifs 2020 et affectations des résultats.**

M. le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, sous la présidence de M. Christian GASTINE, vote, à l'unanimité, le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 du budget général de la commune. En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 79 945,09 euros et les recettes à 48 214,08 euros. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 118 026,39 euros et les recettes à 144 887,64 euros.

Le conseil municipal constatant que le résultat de clôture de l'exercice 2020 laisse apparaître un déficit de 46 306,58 euros en investissement et un excédent de 172 122,82 euros en fonctionnement, décide d'affecter le résultat comme suit :

46 306,58 euros au compte 1068 en recette en section d'investissement du budget primitif 2021 pour combler le déficit de clôture.

125 816,24 euros en report à nouveau en section de fonctionnement du budget primitif 2021 (compte 002).

### **Service de l'eau 475 : compte administratif 2020, compte de gestion 2020, affectations des résultats**

M. le Maire s'étant retiré, le conseil municipal, sous la présidence de M. Christian GASTINE, vote, à l'unanimité, le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 du service de l'eau. En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 18 330,09 euros et les recettes à 13 085,51 euros. En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 38 252,06 euros et les recettes à 38 481,60 euros.

Le conseil municipal constatant que le résultat de clôture de l'exercice 2020 laisse apparaître un excédent de 111 210,53 euros en investissement et un excédent de 4 919,92 euros en fonctionnement, décide d'affecter le résultat comme suit :

111 210,53 euros en report à nouveau en section d'investissement du budget primitif 2021 (compte 001).

4 919,92 en report à nouveau en section de fonctionnement du budget primitif 2021 (compte 002).

### **Taux d'imposition 2021**

M. le Maire informe que la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes. Les recettes correspondant à la taxe d'habitation sur les résidences principales sont compensées intégralement et de façon pérenne par le transfert au bloc communal de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (20,22%). La compensation est intégralement fiscale sous la forme de taxe foncière sur les propriétés bâties. Afin de rendre effective la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales par le transfert du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, il convient que les communes délibèrent sur la base d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties agrégé (taux départemental 20,22 % + taux communal 10,73%).

Le Conseil municipal décide donc d'appliquer les taux de l'année 2021: Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,95% et Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,46 %

### **Tarif de l'eau 2022 :**

Pour compenser les travaux sur les Châteaux d'eau de Péronville et de Bazoches-en-Dunois, le conseil municipal décide de porter le tarif de l'eau potable, à : 1,30 euro le m3. Ce tarif s'appliquera à la consommation d'eau pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022, facturation en juin 2022.

Le montant de la location des compteurs reste inchangé : diamètre 15 : 20 euros ; diamètre 20 : 25 euros ; diamètre 25 : 33 euros

Les frais de production dus à la communauté de communes Cœur de Beauce, les taxes FSIREP et la redevance pollution seront facturés en plus. Pour information les montants de ces taxes sont, respectivement et pour l'année 2021 : 0,48 euro, 0,070 euro et 0,30 euro.

### **Commune 405 : budget primitif 2021.**

Le conseil municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en section d'investissement à 122 820,00 euros et en section de fonctionnement à 262 400,00 euros.

### Service de l'eau 475 : budget primitif 2021

Le conseil municipal, vote, à l'unanimité, le budget primitif 2021 qui s'équilibre en section d'investissement à 310 000,00 euros et en section de fonctionnement à 43 000,00 euros.

### Emprunt réhabilitation du Château d'eau

Les budgets n'étant pas encore votés au dernier conseil, les délibérations n'ont pu être prises en compte pour le dossier de financement. Entre temps les taux ont légèrement augmentés, et le conseil accepte le changement de taux qui est de 0,82% au lieu de 0,67% pour l'emprunt de 100 000,00€ (20 ans) et 0,35% au lieu de 0,38% pour l'emprunt court terme de 35 000€

### Fêtes et cérémonies :

Le conseil municipal fixe une valeur maximale de 7 000€ dans le chapitre fêtes et cérémonies du budget primitif de 2021 qui se décompose comme suit : Evénements patriotiques 100€, mariages et décès 300€ et organisation des différentes manifestations 6 600€.

### Subventions

Le conseil municipal ne souhaite pas abonder aux demandes du CAUE, Fondation du patrimoine et Afmtéléthon

### Questions diverses.

M. le Maire informe que les personnes de +75ans volontaires ont reçus leur première injection.

Les jeux non conformes ont été démontés.

M. Olivier LOUIS fait le compte rendu de la dernière réunion Sictom, en précisant qu'une serre allait être construite à côté de l'incinérateur, afin de récupérer le chauffage.

Fait à Bazoches en Dunois, le 25 mars 2021

Le Maire,  
Guy. BILLAULT

